



80 lanné lasimilasyon, 80 lanné nou pèd chimen !

Lwa a lasimilasyon 19 mas 1946,

Rèprézantan an nou, Gwadeloupéyen, défann ondòt modèl pou lotonomi.

Lasanblé nasyonnal fransé voté'y kantmenm

Le 19 mars 1946, L'Assemblée Nationale constituante française, après avoir rejeté les amendements du député guadeloupéen, Paul Valentino, seul opposant à cette loi en l'état, vote à l'unanimité la loi d'assimilation qui érige, dans son article 1, les Colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française en départements français.

Le discours officiel de l'époque visait à assurer aux populations locales « d'outremer » l'égalité des droits sociaux que ne leur garantissait pas le principe colonial de spécialité législative et de faire des habitants des quatre collectivités des citoyens français « à part entière » et non plus « entièrement à part ».

Mais la stratégie géopolitique française s'impose à nous. À la sortie de la 2ème guerre mondiale, en 1945, l'Organisation des Nations Unies est créée afin de consolider la paix, la dignité et l'égalité dans le monde. Dans sa charte, chapitre XI, (Art 73-74) relative aux territoires non autonomes, elle reconnaît aux peuples non autonomes, le droit à l'autodétermination, à s'administrer eux-mêmes.

Lafrans pa vlé sa fèt. I pa vlé pèd koloni a'y ki ka ba'y on plas fondal asi kontinan Lanmèrik é Loséyan Endyen pou mannè politik a'y, pou plasman jéografik a'y é pou tout richès a lanmè é latè sé téritwa lasa ka pwokiré'y.

En 1960, par sa résolution 1514 (XV), l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et proclamé solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et déclaré entre autres principes que tous les peuples avaient le droit de libre détermination.

P'on dékatman, p'on déba pa fèt avan vòt, douvan nou, Pèp Gwadeloup!

Lasanblé Nasyonnal Fransé enpozé nou lwa a lasimilasyon a yo san mandé nou ka nou ka vann !!

Nos deux représentants élus les plus importants, dès 1946, étaient opposés à cette loi en l'état car, pour eux, elle signifiait une perte d'autonomie déjà acquise, une dépendance accrue au pouvoir central.

Paul Valentino, député, (1902-1988): « ... Ce qui s'impose, c'est un renforcement des pouvoirs des assemblées locales et non point une assimilation qui aurait pour conséquence une réduction de ces pouvoirs... »

Joseph Pitat, président du Conseil général, (1908-1969) déclare en session extraordinaire du 19 mars 1946 « ... Ceux qui sont sur place connaissent mieux les problèmes guadeloupéens que ceux qui détiennent les leviers de commande de l'autre côté de l'Océan... L'assimilation est un grand mot, mais physiologiquement on ne peut assimiler que les choses assimilables. Si nous ne pouvons trouver de compréhension de l'autre côté de l'Atlantique, il ne faut pas parler d'assimilation... »

Les conséquences d'une telle décision, malgré la décentralisation de 1982, malgré la déclaration de Basse-Terre de 1997, malgré la vingtaine de Congrès, plus spéciaux les uns que les autres, nous conduisent irrémédiablement, à moins d'un sursaut guadeloupéen, préconisé entre autres par Feu Rosan Girard, dès 1985, à une mort lente de notre civilisation guadeloupéenne sur tous les plans :

- **Politique** : avec une frilosité, un manque d'ambition, une absence de projet guadeloupéen, des querelles incessantes et un leadership inexistant qui aboutissent à des Congrès sans lendemains et un statu quo mortifère ;

- **Economique** : une dépendance structurelle alimentaire et matérielle de plus en plus inquiétante, un développement agro-alimentaire et industriel en berne, une diversification du modèle économique très insuffisante, un aménagement du territoire archipélagique avec un mille-feuille administratif et politique inefficace, un réseau de transport morcelé, une insuffisance de la prise en compte des risques naturels majeurs ;
- **Social** : une vie de plus en plus chère, avec une paupérisation d'une partie de la population de plus en plus conséquente, des liens familiaux de plus en plus difficiles à maintenir, une augmentation exponentielle de toutes les formes de violences ;
- **Sanitaire** : une détérioration de la santé physique et mentale des Guadeloupéens quel que soit leur âge, liée à une société de consommation à outrance et la cupidité d'entreprises qui privilégient le profit au détriment du bien-être du peuple guadeloupéen : diabète (produits trop sucrés), maladies cardio-vasculaires, perturbateurs endocriniens, cancers de la prostate...
- **Educationnel** : une école qui ne répond pas aux enjeux d'éducation de notre jeunesse, avec le creusement des inégalités selon les territoires, l'échec scolaire d'un nombre trop conséquent d'élèves, la fuite des futurs cerveaux qui pensent que leur avenir est ailleurs, une école d'aliénation de masse qui assimile au lieu d'élever les consciences identitaires et citoyennes ;
- **Culturel** : une transformation culturelle à notre désavantage, avec la perte de nos valeurs identitaires : les cités résidentielles ont remplacé les lakou, les konvwa, koudmen, touvènan sont en perte de vitesse pour copier-coller des modèles occidentaux qui réduisent les solidarités et poussent à l'individualisme.
- **Judiciaire** : une justice qui protège ses représentants au détriment des citoyens guadeloupéens dès que l'intérêt du maintien colonial est en jeu : des nombreuses affaires et crimes non jugés jalonnent notre histoire.

NOU BON ÈVÈ SA ! FÒ DÉCHOUKÉ LWA A LASIMILASYON LASA

Nos luttes incessantes durant ces 80 années, qu'elles soient politiques, sociales, culturelles ou environnementales ont permis d'atténuer certaines conséquences les plus dommageables de l'assimilation : la conservation de nos terres agricoles, la défense de notre langue matrice et patrimoniale, la sauvegarde de notre culture, en particulier des chants, danses et musiques traditionnelles, le développement des lieux et monuments historiques pour élever la dignité et la conscience guadeloupéennes, pour ne citer que celles-là.

Mais les coups de boutoir du pouvoir colonial n'ont jamais cessé : les assassinats, les massacres, les emprisonnements, les repressions en tous genres, l'empoisonnement des terres, le non-développement et le manque criant d'investissement dans les infrastructures fondamentales de survie, en particulier l'assainissement et la potabilité de l'eau, la spéculation autour de nos terres habitables qui nous privent de l'accession à la propriété, le dépeuplement organisé auquel s'ajoute une colonisation de peuplement agressive, française et européenne...

Nous, Organisations soussignées, déclarons que le temps de l'abrogation de cette loi d'assimilation est venu.

Fò nou mofwazé sistèm lasa é kontinyé trasé èvè fòs on chimen divini ka sanm nou, chouké adan Lakou Karayib la. Nou tin on Péyi-Bannzil é on laliwonnaj kriyan èvè lanmè, latè, sous natirèl a dlo cho, on lang matris potomitan, on kilti èspésyal, on istwa rèd é fò anmenmditan, é tousa ka ban nou dwa détèminé chimen souvrennté an nou ki tan nou.

Contacts :

ANG : 06 90 32 86 66

CIPN : 06 90 86 36 71

FKNG : 06 90 44 58 49

KSG : 06 90 50 30 87